

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2024/002

Séance du 26 janvier 2024

Nombre de conseillers : 15

L'an deux mille vingt-quatre
le 26 janvier

En exercice : 15

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT MARCEL BEL ACCUEIL dûment
convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur
Aurélien BLANC, maire

Présents : 14

Date de la convocation : 19 janvier 2024

Votants : 14

PRESENTS : Mesdames et Messieurs : Aurélien BLANC, Louis BALLY, Gisèle DONIN, Roland
SEIGLE, Sylviane MARCHESE, Christophe DESSAINTJEAN, Jean-Pierre HENICKE, Emilie
JACQUIER, Marie-Claude JEANDEAUD, Samuel DANNA, Brigitte GEORGERY, Jean-
Marie OGER, Cléo MOIROUD, Chantal LOMETTI.

OBJET :

Demande de subvention au
titre de la DETR pour le
projet « travaux école »

ABSENT EXCUSE : Monsieur Christian SOUILLET DESERT

Le gouvernement a décidé de maintenir les moyens déconcentrés du soutien aux
investissements des collectivités territoriales par le biais de la dotation d'équipement
aux territoires ruraux (DETR).

Celle-ci subventionne les collectivités entre 20 % et 40 % du montant de leurs travaux
dans certains domaines comme notamment celui de la construction ou rénovation de
groupe scolaire.

Le montant des dépenses subventionnables pour notre projet de réhabilitation de
l'école s'élèvent à 12 230,00 € HT de menuiseries, 8 850 € HT de travaux électriques
et 18 728,00 € HT de chaudière (sachant que celle-ci alimente en chauffage, les écoles
maternelle et élémentaire, la crèche et le centre de loisirs) soit un total de travaux de
39 538,00 € HT avec une subvention sollicitée d'un montant de 15 815,00 €.

Le plan de financement de notre projet pourrait se présenter ainsi :

Financement	Montant HT subvention	Date de la demande	Date d'obtention
DETR	15 815,00	26/01/2024	
Département	15 815,00	26/01/2024	
Sous total subventions	31 630,00		
Autofinancement	7 908,00		
TOTAL	39 538,00		

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de demander une dotation d'équipement aux territoires ruraux de 15 815,00 € pour
l'opération de rénovation de l'école,
- de valider le plan de financement présenté,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la présente
délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

En Mairie, le 27 janvier 2024

Maire, Aurélien BLANC.

